



## **ACTION 9.1 : VERS UNE EAU PROPRE ? PERCEPTION ET CONSTRUCTION DE L'UTILITE POLITIQUE DE L'EAU NON POTABLE**

### **CONTEXTE**

---

L'utilisation de l'eau de pluie dans la sphère domestique fait depuis quelques années l'objet d'une production législative et réglementaire spécifique. Les usages extérieurs à l'habitation sont autorisés, tandis que certains usages intérieurs (nettoyage des sols, lavage du linge) sont autorisés sous des conditions restrictives (existence d'un double réseau, comptage des eaux rejetées aux réseaux d'assainissement). La réglementation relative à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux brutes est davantage parcellaire. La réglementation de l'utilisation des usées traitées restreint de fait les usages possibles à l'arrosage des espaces verts et de certaines cultures, tandis qu'il existe un large vide juridique concernant l'utilisation des eaux brutes.

Quel est aujourd'hui l'état des forces et des tensions socio-politiques autour de la question de l'utilisation des ressources alternatives à l'eau potable en milieu urbain ? Quel peut être le contenu positif (au sens juridique, de « ce qui s'impose ») d'une catégorie « eau propre », intermédiaire aux catégories d'eau potable et d'eau non potable.

Si l'utilisation des eaux usées traitées demeure en France très limitée, le recours à des eaux brutes ayant subies un traitement sommaire, est loin d'être anecdotique. Si la ville de Marseille a renoncé à son double réseau d'alimentation en eau (un réseau d'eau brute en sus du réseau d'eau potable), d'autres villes comme Nice, Lyon et Paris ont conservé le leur. Ainsi que rappelé dans le contexte de l'action 7.1 (« enjeux sanitaire et environnementaux de l'utilisation des ressources alternatives à l'eau potable en ville »), la ville de Paris, dans un contexte de re-municipalisation de ses services d'eau, et à la suite d'une conférence de consensus qui s'est terminée en 2011, a même décidé de réhabiliter et, sauf avis contraire du Conseil Municipal, d'étendre son réseau d'eau non potable. Outre le développement des usages existants (arrosage des espaces verts et alimentation de certaines fontaines ou plan d'eau ornementaux, nettoyage des voiries), les services d'Eau de Paris, aidés par l'Atelier Parisien d'Urbanisme, réfléchissent à l'utilisation de l'eau du double réseau à des fins de régulation du climat urbain. Certaines communes de la petite couronne comme la Communauté d'Agglomération Plaine Commune réfléchissent elles aussi à une rationalisation et à une utilisation accrue des sources d'eau non potable.

### **OBJECTIFS**

---

L'action 9.1 se déploie de façon parallèle aux travaux développés dans le thème 8 consacrés à l'utilisation des ressources alternatives en eau. L'approche ici développée se concentre cependant davantage sur les pratiques des acteurs que sur les qualités requises pour les usages actuels ou envisagés pour le cas des eaux usées traitées et des eaux brutes. Il s'agit de d'identifier les conditions de maintien et d'émergence de nouveaux usages en fonction des ressources en eau disponibles et les mécanismes par lesquels ces nouveaux usages sont légitimés.

L'étude de cette « acceptabilité » de nouveaux usages implique que l'on analyse la manière dont les collectivités (qu'il s'agisse de la collectivité nationale, des collectivités locales, ou de l'Union Européenne) se positionnent sur ces usages et comment elles envisagent le cas échéant de structurer des filières d'approvisionnement.

L'objectif général dans cette action est d'analyser de manière concomitante: le maintien et l'émergence de nouveaux usages et leur perception par les utilisateurs (grand public ou professionnels), la structuration d'une expertise scientifique et professionnelle sur ces sujets et la manière de débattre, au sein de l'arène politique, de l'encadrement législatif et réglementaire des pratiques existantes ou émergentes.

### **METHODOLOGIE ET PLANNING**

---

La méthodologie mise en œuvre se décompose en 4 tâches.

- (1) Une série d'enquêtes ménages auprès de riverains de la Ville de Paris sur l'utilisation actuelle et future de l'eau du double réseau parisien ainsi que sur la possible utilisation d'eaux usées traitées (réalisées par des étudiants dans le cadre d'un module consacré à la recherche de terrain en science humaines et sociales du Master SAGE-SGE)
- (2) Une série d'entretiens auprès des « gros » consommateurs actuels et potentiels d'eau du double réseau et d'eaux usées traitées. Ces entretiens concernent à la fois les représentants des directions des services des collectivités (parcs et jardins et propreté) et des entreprises utilisatrices d'eau non potable (RATP, SIAAP) mais également les agents dans ces

services et ces entreprises. Les entretiens porteront tant sur les opportunités que sur les risques que représentent ces usages de l'eau non potable.

(3) Une analyse des discussions tenues dans les groupes professionnels sur l'utilisation des ressources en eau non potable (ASTEE et ???)

(4) Une analyse des débats « parlementaires » relatifs à l'utilisation des ressources alternatives en eau potable (hors eau de pluie) et une série d'entretiens avec les agents impliqués dans la rédaction de la réglementation relative aux usages de ces ressources.

(5) Une comparaison avec la législation et la réglementation existantes sur les usages de « l'eau propre » dans deux pays étrangers ( Espagne et ???).

## RESULTATS ATTENDUS ET RETOMBES

---

Les résultats de cette action consistent en :

- Une analyse de la perception des usages actuels et potentiels d'eau non potable par les usagers des parcs et jardins et les habitants (et des attentes relatives à l'évolution des services en rapport avec ce sujet) ;
- Un inventaire des ressources argumentatives mobilisées pour chaque type d'usage actuel et émergent par les acteurs des controverses autour de l'utilisation d'une eau non potable ;
- Une analyse des mécanismes de construction des expertises professionnelles et des formes d'appropriation de celles-ci dans les débats autour de la réglementation des usages de l'eau non potable ;
- Une discussion, sur la base des résultats locaux et nationaux ainsi que des comparaisons internationales, des possibilités d'émergence d'une catégorie juridique nouvelle d' « eau propre ».

## PARTENAIRES

---

- Partenaires scientifiques : LEESU, CSTB
- Partenaires opérationnels : Ville de Paris, SIAAP

## CONTACTS

---

José-Frédéric Deroubaix- [jfd@leesu.enpc.fr](mailto:jfd@leesu.enpc.fr)

Martin Seidl – [martin.seidl@leesu.enpc.fr](mailto:martin.seidl@leesu.enpc.fr)

Bernard de Gouvello – [bernard.degouvello@leesu.enpc.fr](mailto:bernard.degouvello@leesu.enpc.fr)